

Commune d'Aviron
Conseil municipal du 13 avril 2023
Compte rendu sommaire

Sous la présidence de Mme BERTIN, Maire, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie d'Aviron le jeudi 13 avril 2023 à 20h

Etaient présents :

Mesdames BERTIN, BODIN, ZABIVOROTA, HELOUIN et LOUVEL

Messieurs DROUARD, MARTIN, MORIN, LAUDOUAR, HATTON, et MONTAIGNE

Absents excusés :

Mesdames ROY & RIOULT

Messieurs CHION & RENOUF

Pouvoirs :

Mme ROY a donné pouvoir à Mme BODIN

Mme RIOULT a donné pouvoir à M. HATTON

M. CHION a donné pouvoir à Mme ZABIVOROTA

M. RENOUF a donné pouvoir à M. MORIN

A été nommé secrétaire de séance : M. DROUARD

Ordre du jour :

- Présentation et vote du compte administratif 2022
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
- Vote du Budget primitif 2023
- Vote des taux des contributions directes
- Présentation et vote des taux des subventions diverses
- Choix de la société pour l'entretien de l'éclairage public
- Achat de la remorque et demande de fonds de concours
- Autorisation de signature pour la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage vers l'EPN pour les travaux de création d'un parc paysager pluvial
- Participation financière à la protection sociale complémentaire du personnel
- Questions diverses
 - Dates de réunion de quartiers
 - Volets du local technique

Avant de débiter la séance, madame la Maire demande aux conseillers leur accord pour rajouter l'encaissement d'un chèque, non prévu à l'ordre du jour.

En effet, un chèque de 50€ émis par le CAUE27 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Eure) est adressé à la mairie en remboursement d'un trop perçu, dû à un problème informatique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Autorise** Mme la Maire à encaisser le chèque émis du CAUE27 au montant de 50€

- **Charge** Mme la Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires.

○ Vote du compte administratif

Mme la Maire présente et commente le compte administratif 2022

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	673 635,60 €	Dépenses	451 676, 51 €
Recettes	830 689,75 €	Recettes	412 489,04 €
Report exercice 2021	434 333,04 €	Report exercice 2021	334 531,44 €
Résultat à reporter au 31/12/2022	591 387,19 €	Résultat à reporter au 31/12/2022	295 343,97 €
Excédent à reporter pour 2023 :		591 387,19 €	

Mme la Maire quitte la salle et Mme BODIN fait procéder au vote : Le compte administratif est approuvé à l'unanimité

○ Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

L'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élève à la somme de 591 387,19 € et est adopté à l'unanimité.

○ Vote du budget primitif 2023

Mme la Maire fait une présentation détaillée du budget primitif 2023 qui se décompose de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
	760 674,43 €	844 455,00 €
Résultat reporté		591 387,19 €
Total	760 674,43 €	1 435 842,19 €

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
	341 922,00 €	158 720,43 €
Restes à réaliser	72 660,00 €	87 130,00 €
Excédent reporté		295 343,97 €
Total	414 582,00 €	541 194,40 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif 2023 à l'unanimité.

○ Vote des taux de contributions diverses

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir les mêmes taux de contributions diverses pour l'exercice 2023 que l'exercice 2022, comme suit :

Taxe d'Habitation (TH)	11,57%
Taxe Foncière (TFB)	52.20 %
Taxe Foncière Non Bâti (T.F.N.B)	64,77%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** cette proposition

o Vote des Subventions diverses pour 2023

Mme la maire présente aux membres du Conseil Municipal, la répartition des subventions pour l'année 2023. Le montant total est 14 860 € et se décompose de la façon suivante :

	BP 2022	BP 2023
Article 657362		
CCAS	5 000 €	5 000 €
Article 65748		
CL Musique	400 €	400 €
Pleine Form'Aviron	700 €	700€
Arc'en Scène	250 €	250 €
Art'Vironnais	150 €	150 €
Association scolaire	1750€	1000 €
C.F.A. – PAR T'AGE	140 €	140 €
Chasse GPPA	100 €	100 €
Club des 4 V	450 €	450 €
CTTA Club de Tennis	350 €	400 €
Football club du plateau	2500 €	2500 €
Parents et Amis de l'Ecole	650 €	650 €
SPA	300 €	300 €
Aviron Culture et Fêtes	2100 €	2500 €
Tacie Val de Reuil (Centre de Formation d'Apprentis Interconsulaire de l'Eure)	0€	70€
Téléthon	0€	250€
TOTAL Article 65748	9840€	9860€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **Approuve** la répartition proposée.

○ Choix de la société pour l'entretien de l'éclairage Public

La commune d'Aviron ne dispose pas actuellement de contrat de maintenance de l'éclairage public.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de service et de rapidité d'exécution, madame La Maire expose au conseil municipal qu'un contrat d'entretien permettrait de pallier à nos besoins.

Voici les propositions reçus :

- 1^{er} Devis : *Siège 27*
Montant contrat : 7575€ HT
- 2^{ème} Devis : *Team Réseaux*
Montant contrat : 3340 € HT + déplacement + points lumineux
- 3^{ème} Devis : *CITEOS*
Montant contrat : 3360 € HT + déplacement + points lumineux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à majorité (11 voix pour le *Siege 27*, 4 pour *Team Réseaux* et 0 pour *Citeos*) et

- **Approuve et Autorise** Madame La Maire à signer le contrat du *Siège 27* à 7575€ HT pour l'entretien annuel de l'éclairage public et à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- **Décide** d'inscrire au budget de l'exercice les crédits correspondants

○ Demande de fonds de concours pour l'acquisition d'une remorque

Mme la Maire indique au conseil municipal qu'une remorque est nécessaire pour les agents des espaces verts.
Remorque Plateau Lider, 2 essieux

3 devis ont été demandés :

- 1^{er} devis : Henault Motoculture – La Haye Le Comte
Montant : 6880 € HT soit 8256 € TTC
- 2^{ème} devis : SCS Atelier et Magasin coopératifs – Breteuil
Montant : 6600 € HT soit 7920 € TTC
- 3^{ème} Devis : Sama
Montant : 6330 € HT soit 7596 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le devis de Sama au montant estimé de 6330€ HT
- **Autorise** Mme la Maire à solliciter un fonds de concours auprès de l'EPN d'un montant de 3165€ et à signer tous les documents nécessaires à la constitution de ce dossier.
- **Décide** d'inscrire au budget de l'exercice les crédits correspondants

○ Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage vers l'EPN pour les travaux du Parc Paysager Pluvial

La création du parc paysager pluvial a été voté au conseil municipal du 21 décembre 2022, et se réaliseront en lien avec Evreux Portes de Normandie (EPN).

En effet, le projet relève de 2 compétences :

- Compétence ruissellement et protection contre les inondations (hydraulique) pour l'EPN
- Compétence générale quant aux aménagements de ses espaces verts et parcs pour la commune.

Il apparait donc que l'opération relève du champ d'application de transfert de maîtrise d'ouvrage selon l'article L2422-12 du code de la commande publique :

« lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage mentionnés à l'article L.2411-1 ou de l'un ou plusieurs de ces maîtres d'ouvrage et de la société SNCF Réseau mentionnée à l'article L.2111-9 au code des transports ou de sa filiale mentionnée au 5° de cet article, ceux-ci peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme. »

Il est donc proposé, considérant les moyens de service d'EPN, de confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération à EPN. Le projet de convention annexé détaille l'organisation de la mission et les conditions de sa réalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** madame la Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage vers l'EPN pour les travaux de création d'un parc paysager pluvial et à signer tous les documents s'y afférents.
- **Décide** d'inscrire au budget les crédits correspondants

○ Participation financière à la protection sociale complémentaire du personnel

- Madame la maire rappelle que à partir du 1^{er} janvier 2026, les collectivités auront pour obligation de verser une part financière pour la protection sociale de leurs agents avec un minimum de 15€ pour la mutuelle et 7€ pour la prévoyance ;
- Le 8 décembre 2022 le conseil municipal a proposé de verser 15€ pour la mutuelle santé et 7€ pour la prévoyance sous forme d'un montant mensuel unitaire par agent dès le 1^{er} septembre 2023 mensuellement pour chaque agent ayant souscrit à une complémentaire labélisée par le ministère de l'intérieur selon le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011
- Après avis du comité technique intercommunal en séance du 7 mars, le comité donne un avis favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de donner 15€ pour la mutuelle santé et 7€ pour la prévoyance à chaque agent ayant souscrit à la complémentaire labélisée dès le 1^{er} septembre 2023.
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants.

○ Questions diverses

○ Dates de réunion de quartiers

Comme chaque années, Madame La Maire et ses conseillers souhaitent rencontrer les Avironnais dans divers quartiers de la commune.

Après en avoir discuté, les dates et lieux choisis sont les suivants :

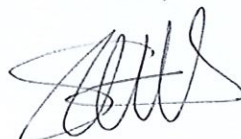
- Le petit Clos – lundi 5 juin 18h30
- Les Courtines – Mercredi 14 juin 18h30
- Chemin des Près, coté rue de la forêt – Mardi 20 juin 18h30
- Les Charmilles – jeudi 29 juin 18h30

○ Volets du local technique

Madame La maire propose de mettre des volets au nouveau local Technique 16 rue du Mesnil Fuguet. Après discussion il est choisit de mettre des barreaux aux fenêtres et portes fenêtres.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 21h45

La Maire,



Sophie BERTIN